

Nous disposons sur lui d'une documentation abondante et détaillée constituée avant tout par ses papiers personnels. Nous les avons retrouvés parmi les archives du Collège des Jésuites de Luxembourg, ceux-ci ayant été ses héritiers testamentaires. Il est utile d'en donner un inventaire succinct puisque c'est à eux que nous renverrons le lecteur.¹⁵⁾

I. Pièces relatives aux emplois officiels. Lettres patentes de nomination, etc. (1661-1700).

II. Exercice de ses fonctions: a) de receveur et contrôleur des domaines (1639-1699); b) de munitionnaire (1674-1700); c) en matière de droits d'entrée et de sortie (1698-1699); d) de landmaire de Lintgen (1672-1700).

III. Réintégration dans ses emplois et revendication d'arrérages comme munitionnaire pendant l'occupation par la France (1687-1688).

IV. Nouvelles démarches entreprises, après l'évacuation du Luxembourg par les Français, aux fins d'obtenir restitution de ses emplois et liquidation de sa comptabilité arriérée (1697-1701).

V. Dossiers concernant sa famille et son ménage: a) Correspondance (1677-1700); b) Manuel de recettes et de dépenses (1687-1700), c) Quittances (1673-1701); d) Notes et mémoriaux divers (1680-1701).

VI. Procès, avec rétroactes (1622-1696).

VII. Notes ayant servi à sa documentation personnelle sur des affaires d'intérêt général ou particulier (1569-1698).

VIII. Gestion des biens de la famille de la Neuveforge. Comptes rendus à Louis de la Neuveforge et à son fils Jean-Henri, avec la correspondance y afférente et les pièces justificatives. Clôture par les soins du Père Etienne Petit, procureur du Collège des Jésuites à Luxembourg (1679-1703).

Tout en relatant les étapes d'une carrière administrative bien remplie, ces papiers permettent d'esquisser, dans le cadre d'une époque agitée, le portrait d'un personnage qui subit bien des avatars, mais sut demeurer un fort brave homme mettant en parfaite concordance sa ferveur religieuse et sa conduite privée, ce qui est, somme toute, assez exceptionnel.

Martin Feltz est né à Luxembourg, comme le porte sa patente du 5 avril 1661. Il confirme d'ailleurs le fait dans les requêtes adressées à l'autorité supérieure en 1688 et en 1698. Dans une enquête où il comparait comme témoin le 2 juin 1693, il se déclare âgé de 63 ans, ce qui place sa date de naissance en 1630.¹⁶⁾ Par contre, lors de son décès survenu le 15 mars 1701, on lui attribue 76 ans, ce qui nous conduit à 1624 ou 1625.¹⁷⁾

Exposant ses antécédents, il dit avoir fait ses humanités et sa philosophie, avoir quelque peu pratiqué au greffe du Conseil de Luxembourg, puis avoir été pendant environ dix ans commis du receveur général des domaines. Reçu notaire par le Conseil privé à Bruxelles le 5 avril 1661, il prêtera serment le 8 du même mois, mais ne sera admis que le 9 septembre par le Conseil de Luxembourg.¹⁸⁾